

République Française  
Département de l'Ain  
Arrondissement de  
Belley  
Canton de Lagnieu



**COMMUNE DE LEYMENT**  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE PUBLIQUE**  
**DU VENDREDI 16 DECEMBRE 2022**  
**N°68**

Nombre de conseillers  
Présents : 9  
Absents : 6  
Excusés avec pouvoir : 2  
Votants : 11

Date de convocation :  
08/12/2022

Objet :  
Objet : délégué CNAS

L'an deux mil vingt-deux, le seize décembre, à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil municipal de la Commune de Leyment, étant rassemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Lionel Klingler, Maire ;  
Membres présents à la séance : Mesdames Sandrine Bricourt, Josiane Charmont, Monique Nowaczyk, Brigitte Seve, Ophélie Janaudy et Messieurs Emmanuel PETAT, Cédric Butzer, Alain Peillon.

Membres excusés : Marie Villecourt a donné procuration à Sandrine Bricourt – Morgan Michalet a donné procuration à Josiane Charmont – Eric Elie.

Absents : Cindy Rochereau – Denis Renault – Romain Grillot

Madame Le Maire informe qu'à la suite du renouvellement général du conseil municipal il est nécessaire de désigner le correspondant local du CNAS (Comité national d'Action Sociale) au sein du conseil municipal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DESIGNE pour être** la correspondant locale du CNAS :

Lionel KLINGLER

- **DONNE POUVOIR** au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Pour copie conforme,  
Le Maire  
Lionel Klingler



Accusé de réception en préfecture  
001-210102133-20221216-2022\_68-DE  
Date de réception préfecture : 21/12/2022